



**15^{ème} CONFERENCE INTERNATIONALE « EURO RIOB 2017 »
POUR L'APPLICATION DES DIRECTIVES EUROPEENNES SUR L'EAU**

**EURO-RIOB 2017
Dublin - Malahide, Irlande
20 – 23 septembre 2017**

« DECLARATION DE MALAHIDE »

Version Finale 07

La 15^{ème} conférence du groupe « EURO-RIOB » qui s'est tenue à Dublin, Irlande, du 20 au 23 septembre 2017, a rassemblé 126 participants représentant des administrations nationales, des organismes de bassin, des élus ainsi que d'ONG, d'entreprises, d'organisations internationales et régionales et d'institutions académiques, venus de 33 pays.

Créé en 2003 à Valence en Espagne au sein du RIOB, le Groupe « EURO-RIOB » des organismes de bassin européens pour l'application de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE - 2000/60/CE) vise à enrichir la mise en œuvre des politiques de l'eau en Europe, notamment par la voie de la Stratégie Commune de Mise en Œuvre (CIS – Common Implementation Strategy) à partir de son expérience concrète du terrain. Le groupe « EURO-RIOB » appuie les Pays européens et aussi les Pays Candidats et diffuse les principes et outils des directives européennes liées à l'eau. Il participe aux débats sur la mise en œuvre de ces Directives pour le territoire européen y compris l'outre-mer, et sur un territoire élargi en particulier vers les pays partenaires voisins de l'UE, dans les Balkans, en Europe Orientale, Caucase et Asie Centrale et en Méditerranée.

Dans ce cadre et au sein du RIOB, le Réseau des Organismes de Bassin d'Europe Centrale et Orientale (CEENBO), le Réseau Méditerranéen des Organismes de Bassin (REMOB), et le nouveau Réseau des Organismes de Bassin d'Europe Orientale, du Caucase et d'Asie Centrale (EECCA – NBO), facilitent au niveau de chacune de leurs régions les échanges d'expériences et les débats sur la gestion par bassin.

Le groupe « EURO-RIOB » tient des assemblées plénières annuelles : Valence (Espagne) en 2003, Cracovie (Pologne) en 2004, Namur (Belgique) en 2005, Megève (France) en 2006, Rome (Italie) en 2007, Sibiu (Roumanie) en 2008, Stockholm (Suède) en 2009, Megève (France) en 2010, Porto (Portugal) en 2011, Istanbul (Turquie) en 2012, Plovdiv (Bulgarie) en 2013, Bucarest (Roumanie) en 2014, Thessalonique (Grèce) en 2015 et Lourdes (France) en 2016.

Les travaux de la 15^{ème} conférence internationale « EURO – RIOB 2017 » à Dublin se sont déroulés autour d'un atelier préparatoire sur l'organisation de la gestion des données sur l'eau et le rapportage électronique, un enjeu fort dans le cadre d'une mise en œuvre équilibrée de la législation sur l'eau et de quatre tables rondes thématiques concernant les sujets d'actualité suivants, qui ont permis d'échanger sur les avancées ou les difficultés dans la mise en œuvre des directives eau et inondation, en vue d'alimenter les débats quant à une éventuelle révision de la DCE :

- **La DCE, les étapes clés à venir** : l'évaluation de 2019 en vue de sa révision, les 3^{ème} Plans de Gestion des Bassins, et au-delà,
- **L'adaptation au changement climatique** : les pressions, les priorités, les assurances, les impacts et la résilience des organisations gouvernementales et des secteurs économiques,
- **La participation du public** : la consultation statutaire pour le développement du Plan de Gestion de Bassin, de l'Évaluation Environnementale Stratégique (EES), des Évaluations des Incidences Natura 2000 et des Programmes de Mesures et la participation des secteurs, des volontaires, des ONG et des réseaux existants,
- **Les nouvelles menaces pour les milieux aquatiques** : la dégradation du capital naturel et des écosystèmes, les polluants émergents et les substances dangereuses, entrant dans la chaîne alimentaire, la pollution diffuse, les plastiques, l'hydromorphologie, les espèces exotiques.

Il est rappelé que pour les membres du RIOB, le terme « bassin » recouvre les bassins de rivières, de lacs et d'aquifères, locaux, nationaux et transfrontaliers.

51 communications ont été présentées au cours de la conférence et ont donné lieu à débat.

En marge de la conférence, s'est également tenu l'atelier d'intégration intercontinental (Europe - Amérique Latine) du Projet ECOCUENCAS.

Les conclusions de l'atelier et de l'évènement parallèle ont été présentées en séance plénière.

- **Table ronde n°1 : La DCE, vers la révision en 2019**

La DCE, promulguée en 2000, prévoit son « réexamen » au plus tard en 2019. Le premier enjeu de ce réexamen est l'avenir de la Directive au-delà de 2027. En effet, à cette échéance, on sait aujourd'hui que l'objectif de « bon état » des masses d'eau ne sera pas atteint dans tous les bassins, contrairement aux exigences de la directive. Dès lors, il faut s'interroger sur le devenir de la DCE à cette date : poursuivre avec le même cadre, modifier certains éléments de la Directive pour aller au-delà de 2027 ?

L'impossibilité d'atteindre le « bon état des masses d'eau » au plus tard en 2027 malgré les efforts de réduction des pressions des activités humaines sur les ressources en eau, et la menace de contentieux européens sont des craintes partagées à travers l'Europe, ce qui amène à des interrogations sur la mise en œuvre opérationnelle de la directive dans les années à venir.

La réflexion sur l'avenir de la politique de l'eau est déjà engagée au niveau des instances européennes et des Etats Membres. Néanmoins, elle doit s'accélérer, notamment en s'appuyant sur les experts des organismes de bassin.

Alors que le droit européen est parfois un motif de rejet de l'Europe dans les opinions publiques, la révision de la directive doit avoir le souci d'une meilleure adhésion des citoyens.

Cela suppose des objectifs lisibles, accessibles et appropriés. Cela nécessite aussi de reconnaître et promouvoir les progrès accomplis, ce que ne facilitent pas toujours les modifications « in itinere » des critères d'appréciation du bon état.

Dans le cadre de cette réflexion, il convient de prendre en compte les éléments suivants :

- les principes établis dans la DCE et son ambition environnementale élevée sont largement reconnus,
- l'application effective de la DCE doit s'appuyer sur l'amélioration de la gouvernance de l'eau au niveau régional en impliquant tous les acteurs des autorités territoriales et en visant à combler l'écart de communication entre l'UE, les Etats Membres, les bassins et le public,
- les investissements déjà consentis pour mettre en œuvre la DCE, tant du point de vue des organisations que des travaux concrets réalisés doivent être amortis et pérennisés, et des études économiques pour prendre en compte les coûts d'utilisation de l'eau doivent être systématiquement lancées pour disposer d'éléments argumentés pour la planification et la pérennisation,
- la complexité des régimes de financement de l'UE doit être simplifiée afin de permettre des investissements efficaces selon les besoins des Etats Membres.
- L'intégration sectorielle des objectifs, en particulier dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie, de la gestion des sols, de la mise sur le marché des produits chimiques est un défi à relever.
- L'agriculture est le principal utilisateur de ressource en eau et les pays affectés par la pénurie doivent faire face à un problème quantitatif qui n'est pas traité par la Directive ; dans ces pays, des infrastructures additionnelles sont nécessaires pour assurer une meilleure gestion de la ressource et une réponse appropriée aux besoins.
- Les difficultés techniques à définir ce qu'est le bon état, et la manière de rendre compte des avancées et de l'amélioration des écosystèmes aquatiques et le principe one out, all out qui masque les progrès doivent notamment être reconsidérés pour l'avenir de la DCE.
- Il est important que la définition du bon état soit stable et commune à tous de façon à valoriser les échanges d'expériences et à donner aux maîtres d'ouvrages une vision stable de leurs obligations à moyen terme.
- Il est important de comprendre que le principe « one out all out » est fortement démobilisateur et qu'il doit par conséquent être revu.
- Les défis posés par le changement climatique en termes de quantité et de qualité de ressources en eau sont à intégrer impérativement au sein de la mise en œuvre de la DCE, en intégrant plus fortement le lien existant entre qualité des eaux et qualité des écosystèmes et biodiversité, ces derniers étant un atout pour le changement climatique à l'échelle des bassins.
- Par ailleurs, il est encore trop tôt pour évaluer l'efficacité de certaines mesures prises sur les ressources ou les écosystèmes.

Les membres de l'EURO-RIOB considèrent que la DCE doit évoluer en se basant sur les avancées scientifiques avérées et en adoptant une approche prudente dans le réexamen de la DCE et en s'inscrivant dans la continuité pour éviter l'ouverture de débats trop importants en cas de modification complète de la Directive. La question est de savoir comment gérer au mieux la perspective qui se profile (difficulté d'atteindre les objectifs de bon état en 2027), sachant que la DCE ne s'arrête pas en 2027 et qu'au-delà le recours au report de délai devient plus difficile.

Il est préférable d'améliorer les conditions opérationnelles de mise en œuvre à la fois par une approche plus pragmatique des objectifs fixés basée sur des données scientifiques établies et par l'inscription de la DCE dans une politique européenne de l'eau, qui facilite l'intégration des objectifs de la DCE dans les autres politiques sectorielles de l'UE (Agriculture, énergie, transport, mise sur le marché des substances chimiques...), le développement de projets innovants, et qui permette un accompagnement financier et technique adéquat. Le développement des systèmes d'information et leur interopérabilité, favorisés par la mise en œuvre progressive de la Directive Inspire seront des moteurs incontournables de cette meilleure intégration. Leur amélioration doit notamment conduire à une autre vision de la situation réelle et des enjeux. De plus, les SIE doivent en priorité fonctionner pour les citoyens ce qui n'est pas encore le cas en général.

Les membres de l'EURO-RIOB s'interroge sur le planning de la révision de la directive : en effet, 2019 paraît trop tôt pour intégrer les résultats de l'évaluation des deuxièmes plans de gestions (échéance 2021) et la révision éventuelle arriverait en cours de réalisation des troisièmes plans, donc applicable qu'après 2027.

Afin de nourrir au mieux le débat avec la Commission, les membres de l'EURO-RIOB envisagent d'associer lors de la prochaine réunion en 2018 des parlementaires européens au cours d'une table ronde.

Alors que le deuxième cycle de plan de gestion est en place, la préparation du 3^{ème} cycle portant sur 2022 – 2027 doit d'ores et déjà être engagée avec en particulier une définition des objectifs à atteindre à l'issue du 3^{ème} cycle et en prenant en compte l'évolution du contexte mondial à savoir l'adoption par l'ONU des objectifs de développement durable dont l'ODD 6 sur l'eau, et l'adoption de l'Accord de Paris sur l'adaptation au changement climatique.

La révision de la DCE et la prise en compte de ces aspects dès le prochain cycle de plan de gestion seront un moyen de donner un signal fort dans ce sens.

Les membres de l'EURO RIOB devraient être impliqués dans le processus de réexamen et révision dès les premières étapes afin de nourrir la réflexion à partir de leur expérience sur la mise en œuvre de la DCE.

- **Table ronde N° 2 : Adaptation au changement climatique dans les bassins**

La COP 21 tenue à Paris en 2015, et la COP 22 tenue au Maroc en 2016 ont clairement montré la nécessité d'accélérer les actions en vue de prendre en compte les effets du changement climatique sur les ressources en eau et les populations.

Le Pacte de Paris sur « l'eau et l'adaptation aux effets du changement climatique dans les bassins des fleuves, des lacs et des aquifères » lancé par le RIOB en partenariat avec la Commission Economique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU) pendant la COP21 dans le cadre du Plan d'Action Lima-Paris (LPAA), synthétise les principes et actions à mettre en œuvre pour l'adaptation dans les bassins. D

Plus de 358 organismes de bassin, ministères, autorités locales et nationales, entreprises, bailleurs, centres de recherche et d'enseignement, membres de la société civile et organisations internationales provenant de 92 pays sont signataires de ce « Pacte » qui est devenu depuis « l'Agenda Mondial pour l'Action sur le Climat (GCAA) ».

Au-delà de cet accord, il convient maintenant de passer à l'action. Dans le prolongement de ce pacte, et de la COP 22 tenue à Marrakech fin 2016, un recensement des projets et expériences d'adaptation au changement climatique au niveau des bassins a été réalisé. Cette collecte va permettre un partage de connaissances et de pratiques et, en favorisant

l'utilisation d'un langage commun, faciliter l'obtention d'une mobilisation des bailleurs et des gouvernements en faveur de cet enjeu prioritaire de l'adaptation des ressources en eau aux effets du changement climatique, désormais indispensable et urgente.

L'objectif est d'accélérer la mise en œuvre des actions de toute nature. De telles actions sont particulièrement pertinentes dans les pays affectés par le manque d'eau, car les ressources sont insuffisantes et sujettes à une probable réduction du fait des effets du changement climatique.

Au niveau de l'Union Européenne et d'une façon générale, il convient de rechercher la meilleure intégration possible entre la DCE et la directive gestion du risque inondation ainsi que la directive stratégie marine, en particulier lors de la définition des mesures d'adaptation au changement climatique à intégrer dans le plan de gestion et le programme de mesures du bassin. Cela concerne tout particulièrement les Plans de Gestion du Risque Inondation, les plans de sécheresses et les programmes de lutte contre les pollutions.

De même, compte tenu du développement de pénuries d'eau dans bon nombre de régions, l'Union Européenne doit s'investir davantage sur les technologies et techniques destinées à gérer la demande et à économiser de l'eau.

De plus, les plans de gestion de bassin et les programmes de mesures à venir (3ème cycle) doivent être pensés en intégrant les pressions engendrées par le changement climatique. Les plans de gestion doivent ainsi intégrer au niveau des bassins versants les mesures adéquates pour faire face aux effets du changement climatique et aux autres pressions telles que la démographie, l'urbanisation ou le développement de l'agriculture.

Ces mesures d'adaptation doivent s'établir selon une approche multisectorielle avec l'ensemble des secteurs économiques ayant un impact sur les territoires concernés, bassins et sous-bassins. Les politiques sectorielles (énergie, agriculture, urbanisme, ...) et les mesures d'adaptation qui les concernent doivent aussi être intégrées et mises en cohérence.

Il convient de tout mettre en œuvre pour éviter la surexploitation des eaux souterraines du fait d'une demande trop forte. L'effet de l'urbanisation doit aussi être mesuré par rapport au risque accru.

L'analyse du risque est un élément important à intégrer dans les démarches, avec notamment les effets cascades. Une voie est à développer dans le sens de l'évaluation du risque « acceptable » par les populations dans le cas d'évènements climatiques extrêmes.

A cette fin, il est nécessaire de renforcer les systèmes d'information sur l'eau pour les rendre plus performants et interopérables en les élargissant aux données relatives au changement climatique. Un effort de structuration des données est notamment nécessaire dans ce domaine. De même, les systèmes de suivi et de contrôle qui permettent de corriger en temps réel les plans et programmes sont à consolider, sachant le grand degré d'incertitude inhérent au changement climatique et à ses effets. Les membres de l'Euro RIOB réitèrent leur recommandation de renforcer les échanges d'expériences entre pays européens sur ces aspects de gestion intégrée des données.

Sur cette base, une bonne connaissance de la vulnérabilité locale vis-à-vis du changement climatique peut faciliter l'approche des scénarios réalistes et clarifier la vision des impacts sur les ressources en eau et les populations en vue de définir les actions prioritaires les plus efficaces à engager à l'échelle du bassin et des sous-bassins.

Le programme de mesures doit être l'occasion d'approfondir, voire renforcer certaines actions d'adaptation déjà présentes dans les programmes actuels, en ayant présent à l'esprit que la question ne se pose pas sur un seul cycle DCE, et que les choses seront amenées à évoluer avec l'évolution de la connaissance sur les effets du changement climatique. En général, le changement climatique intensifie et étend les risques de déséquilibres déjà

existant. Il sera donc toujours difficile de faire la part entre des actions "historiques" et des actions spécifiques d'adaptation. L'enjeu est par contre de bien analyser si les mesures mises en place passe le cap du changement climatique est indispensable.

La table ronde a permis de prendre connaissance des premières recommandations du projet ECOCUENCAS dont l'objectif est la "Consolidation de la gestion de bassins hydrographiques par le renforcement de la résilience aux conséquences du changement climatique et le développement de mécanismes de redistribution financière dans une optique de développement durable dans des bassins pilotes au Brésil, en Colombie, en Équateur et au Pérou".

Le projet Ecocuencas fait partie du programme Européen WATERCLIMA-LAC « *Programme Régional de Gestion de Bassins et d'Aires Littorales dans un contexte de Changement Climatique en Amérique latine et dans les Caraïbes* » et son succès montre l'importance de consolider les échanges d'expériences entre l'Europe et l'Amérique en utilisant les réseaux régionaux d'organismes de bassins (Euro-RIOB et RELOB)....

- **Table ronde N° 3 : Participation des acteurs et du public dans la gestion des bassins**

Les participants à la conférence EURO-RIOB rappellent que l'implication des acteurs et du public est cruciale pour l'amélioration de la gestion des ressources en eau et que leur information et leur participation dans les processus de décision dès l'amont doivent être encore développées pour une plus grande appropriation des mesures et des actions contenues dans les plans de gestion.

De même, l'accès du public aux résultats de la surveillance et aux connaissances sur l'eau et les milieux aquatiques, leur état et leur évolution, est une obligation qui par ailleurs facilite l'appropriation des décisions et par conséquent, améliore l'efficacité des actions. C'est aussi un défi pour que et accès soit compréhensible et effectifs pour un plus grand nombre.

L'appropriation par tous les usagers des politiques liées à l'eau et des mesures qui en découlent est un passage incontournable pour progresser et gagner en efficacité. Elle permet notamment une meilleure compréhension des coûts supportés par les différentes catégories d'usagers et des arbitrages nécessaires pour permettre le recouvrement de ces coûts.

La DCE, dès le début de sa mise en œuvre, a mis l'accent sur la nécessité de cette participation du public à la gestion des ressources en eau et dans le processus d'élaboration des plans de gestion.

Ainsi, une consultation statutaire du public lors du développement des plans de gestion, de l'évaluation environnementale stratégique, des évaluations des incidences de Natura 2000, et des programmes de mesures a été mise sur pieds.

Ces consultations reposent non seulement sur la mise en place d'instances décisionnelles ou consultatives à différentes échelles territoriales, mais aussi sur une représentation pertinente des différentes catégories d'usagers au sein de ces instances.

Ces éléments sont essentiels dans le cadre de la participation du public pour renforcer la compréhension des défis à venir et des efforts nécessaires. Force est de constater que les consultations mobilisent très peu d'utilisateurs d'eau et souvent non représentatif de l'ensemble de l'ensemble des composantes du public.

Les membres de l'EURO-RIOB soulignent l'importance de ces approches participatives qui devraient être renforcées pour obtenir de meilleurs résultats dans la gestion des ressources en eau. Ils mettent l'accent sur la nécessité d'un meilleur engagement des communautés locales dans les projets concernant la gestion des ressources en eau.

Dans ce sens, le développement de comités/commissions de rivière composés des différentes parties prenantes (élus, usagers, Etat), que leur participation soit volontaire, souple, non formalisée ou institutionnalisée et réglementée doit être fortement encouragé. Les acteurs locaux ainsi réunis définissent les objectifs de gestion de l'eau partagés et les moyens de les atteindre.

L'application des mesures étant, dans bon nombre de pays, de la responsabilité de maitres d'ouvrage locaux, publics ou privés, il est indispensable de s'assurer de leur participation active dans les processus de mise en œuvre de la DCE, à l'amont, et dans la construction des programmes de mesures.

Les membres de l'EURO-RIOB ont également mis l'accent sur l'importance de l'adoption d'une vision commune entre les Etats Membres et la Commission afin de clarifier et améliorer les législations nationales dans le domaine de l'eau. Cette vision commune pourrait conduire à une meilleure gouvernance de l'eau, en particulier pour établir des partenariats entre les autorités locales et des associations d'usagers, coordonner les activités entre des agences et autorités de l'eau à toutes les échelles et adopter des technologies innovantes dans le domaine de l'eau et des énergies renouvelables.

- **Table ronde N° 4 : Nouveaux problèmes environnementaux émergents**

L'amélioration des connaissances, des outils de mesure, mettent à jour de nouvelles menaces pour les milieux aquatiques. Il s'agit particulièrement de nouveaux polluants issus de l'utilisation de substances pour préserver la santé des hommes, des animaux ou des plantes, de nouvelles substances dangereuses ou de micropolluants nuisibles aux écosystèmes et à la qualité de l'eau.

Beaucoup plus difficile à combattre que la pollution organique classique, ces polluants sont présents en faible quantité donc difficiles à mesurer. Par ailleurs ils peuvent entrer dans la chaîne alimentaire avec divers effets délétères sur la santé ou l'environnement qui, en fin de parcours, sont néfastes pour la vie sous toutes ses formes. Cela concerne en particulier les perturbateurs endocriniens.

Ces dégradations de la qualité des eaux viennent s'ajouter aux pollutions désormais bien connues telles que les pollutions accidentelles ou les pollutions diffuses dont les causes et origines sont bien cernées : industrie, agriculture par exemple.

Les milieux aquatiques ont aussi à faire face à des développements d'espèces exotiques le plus souvent invasives pour lesquelles le développement est souvent très rapide et les remèdes sont mal cernés.

Enfin, les bassins de rivières ont à affronter les effets de modifications hydromorphologiques induite par des actions humaines (travaux en rivière, travaux sur les berges, ...).

Tout cela conduit inévitablement à une dégradation du capital naturel, environnemental et écologique ; c'est pourquoi il est indispensable de rapprocher les politiques de l'eau et de la biodiversité et de privilégier en particulier la mise en œuvre, quand cela est possible, des solutions par la nature.

Les membres de l'EURO-RIOB soulignent la nécessité d'engager des actions plus efficaces et plus respectueuses de la nature pour trouver les meilleurs remèdes à cette dégradation de notre patrimoine aquatique et des écosystèmes. A cet égard, le développement des solutions basées sur la nature et des infrastructures vertes lancé par la Commission sont une piste prometteuse qui doit être poursuivie et amplifiée.

• Initiatives internationales et régionales

La conférence a également permis l'examen de différentes initiatives de coopération internationale pour le développement de la GIRE et de la bonne gouvernance dans les bassins et sous-bassins de l'est de l'Europe et d'Asie centrale. Ces exemples montrent que l'UE et les Etats membres doivent maintenir un haut niveau d'appui pour la solidarité avec les pays du sud ou voisins de l'UE et soutenir le développement de financements pour l'accès à l'eau et à l'assainissement, conformément à l'Objectif de Développement Durable n°6 de l'agenda 2015-2030 des Nations Unies.

Rapport de l'atelier préparatoire sur l'organisation de la gestion des données sur l'eau et le rapportage électronique

L'objectif de l'atelier était le partage des enseignements des précédentes phases de rapportage et l'échange d'opinion sur les bonnes pratiques et les potentialités de simplification. De l'atelier ressortent les recommandations suivantes.

- Le besoin de stabilité dans les spécifications de rapportage en particulier entre deux cycles
- Le souhait de rationaliser le rapportage, notamment en évitant de réinterroger plusieurs fois les services sur des données déjà rapportées.
- L'utilisation du rapportage pour l'information du public et la mise à disposition et la valorisation des données rapportées.
- Le besoin de définir tôt les spécifications.
- La nécessité de compléter la documentation, en particulier les définitions de concept.
- Le besoin de simplifier les procédures pour faciliter les échanges de données.
- Le besoin d'outils open-source pour collecter, gérer et disséminer les données.
- Le renforcement de la communication entre bassin et niveau national pour que les difficultés rencontrées dans le rapportage soient perçues aux différents niveaux et discutées au niveau européen.
- Le besoin de traçabilité dans les données pour clarifier les écarts selon les sources d'information.
- La nécessité de développer l'interopérabilité pour faciliter la communication entre les systèmes d'information.

Les membres de l'EURO RIOB font leur ces recommandations.

Après le grave séisme qui a frappé le Mexique, les participants à la conférence veulent exprimer leur solidarité avec les autorités mexicaines, avec le président du RIOB mondial, Roberto Ramirez De La Parra, directeur général de la CONAGUA et avec les organismes de bassin du Mexique.

La conférence « EURO – RIOB 2017 » est une étape importante pour faire le point sur l'application de la DCE au cours du deuxième cycle de Plan de Gestion de Bassin 2016 - 2021, mais aussi pour formuler des propositions dans la vision de l'avenir de la Directive, en s'appuyant sur l'expérience des membres de l'EURO RIOB. C'est aussi la voix des organismes de bassin qui sont une des "parties prenantes" fondamentales dans la mise en œuvre des directives eau et inondation ; elle permet de consolider des retours d'expérience de terrain et d'en déduire des recommandations pour l'avenir.

Les membres de l'EURO-RIOB considèrent que les efforts dans l'application des mesures doivent être accrus pour que la totalité des masses d'eau de l'UE se rapprochent du « Bon état » dans un délai raisonnable et réaliste, pour chaque pays de l'Union Européenne.

Ils rappellent la grande nécessité d'avoir une meilleure coordination entre la politique de l'eau européenne et les autres politiques économiques et sectorielles de l'UE, comme la PAC, la politique relative aux transports transnationaux ou celle des énergies renouvelables. Il importe de favoriser cette intégration pour la meilleure efficacité économique possible des moyens disponibles.

Les participants remercient la France et en particulier Monsieur Jean LAUNAY, pour avoir assuré avec détermination et succès la présidence du groupe EURO-RIOB au cours de l'année 2016/2017.

La Présidence du groupe EURO–RIOB pour l'année à venir, jusqu'à la prochaine conférence en 2018 a été transférée de la France à l'Irlande.

Les délégués ont confirmé avec reconnaissance la proposition des Autorités espagnoles d'organiser la 16ème conférence EURO-RIOB à Séville en Espagne, du 17 au 20 octobre 2018.

Les délégués remercient le Comité Irlandais d'organisation pour la parfaite organisation de cette 15^{ème} Conférence et les Autorités Irlandaises pour leur excellent accueil.

APPROUVE À DUBLIN- MALAHIDE LE 23 SEPTEMBRE 2017

La Déclaration finale, les photos et toutes les présentations sont publiées sur le site Internet : www.riob.org